

Lot n° : **2**  
 Cadastre: 060 BT 192  
 Superficie : 303m<sup>2</sup>  
 Superficie de plancher max : 200m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max: 91m<sup>2</sup>

Adresse:  
 4 impasse des Forsythias

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
**Ville des SABLES D'OLONNE**  
 Rue de Beaumont  
 Lotissement à usage principal d'habitation "Beauséjour"

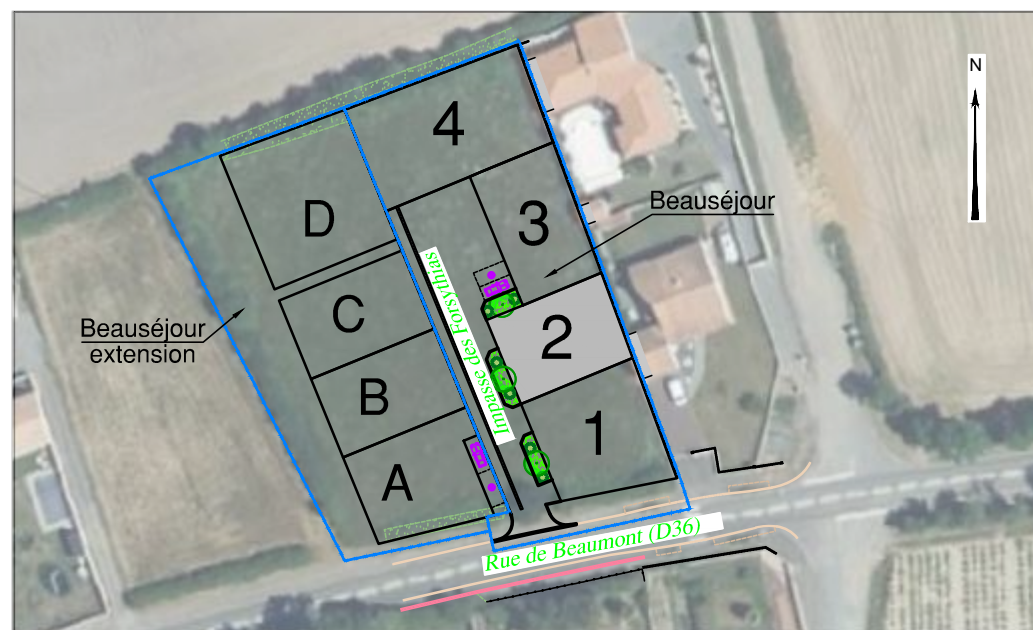
autorisé par arrêté n°PA 085 194 21 A0011 du 17 décembre 2021

**PLAN INDIVIDUEL**

**PLAN DE SITUATION**



**PLAN D'ENSEMBLE**



Maître d'Ouvrage



Carrefour de la Croisée  
 Port Bourgenay  
 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

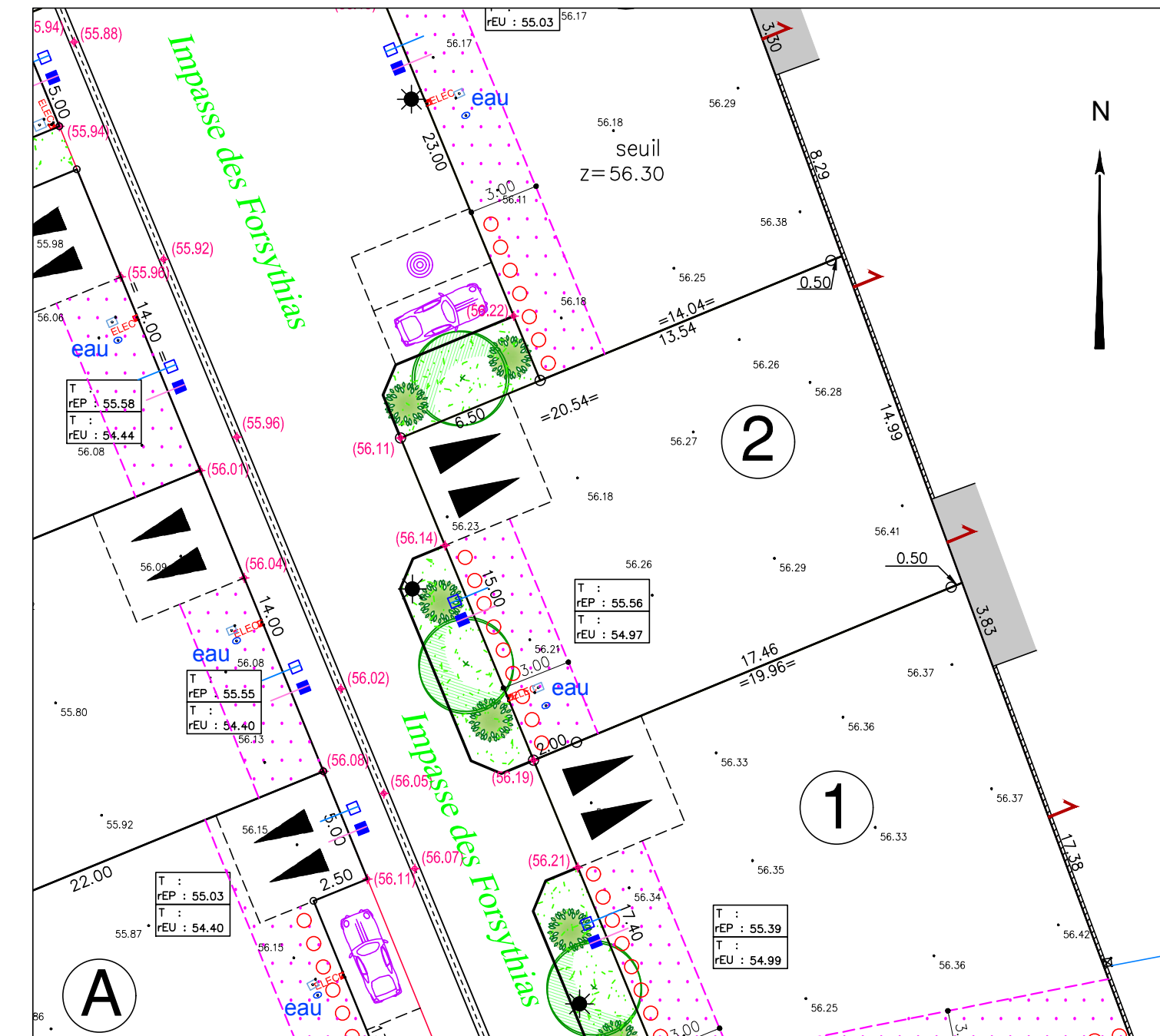
Paysagiste - Conceptrice

Lorraine DONDAINAS  
 VERSTRADA



DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE  
 www.geouest.fr

11A Impasse de la Gabare  
 85340 LES SABLES D'OLONNE  
 Tél. 02 51 23 85 52 - lessablesdolonne@geouest.fr



**Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)**

00.00	Cote terrain naturel (nivellement effectué après travaux de viabilité)	} Cotes suivant le plan de récolement provisoire de VALOT du 20/01/2026
♦(00.00)	Cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)	
□--	Regard tabouret de branchement EP	} Cotes suivant le plan de récolement provisoire de VALOT du 20/01/2026
■	Regard tabouret de branchement EP	
T : rEU : 0.00	Cote tampon du regard tabouret EU	} Cotes suivant le plan de récolement provisoire de VALOT du 20/01/2026
T : rEU : 0.00	Cote radier du regard tabouret EU	
T : rEP : 0.00	Cote tampon du regard tabouret EP	} Cotes suivant le plan de récolement provisoire de VALOT du 20/01/2026
T : rEP : 0.00	Cote radier du regard tabouret EP	
☼	Candélabre	} Cotes suivant le plan de récolement provisoire de VALOT du 20/01/2026
☑	Coffret ELEC (CGV/EP)	
☒	Citerneau TEL	} Cotes suivant le plan de récolement provisoire de VALOT du 20/01/2026
☒ eau	Citerneau AEP	
↔	Signe d'appartenance de mur	} Cotes suivant le plan de récolement provisoire de VALOT du 20/01/2026
○	Borne OGE	

**Ouvrages hors sols :**  
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.  
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, Téléphone, candélabres).